



**Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au
Burundi.**

Période d'octobre 2023

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **11 cas d'assassinats, 03 cas d'enlèvements, 45 cas d'arrestations arbitraires et 322 hommes et 38 femmes avec des enfants de moins de trois ans** détenus dans des conditions inhumaines, ainsi que **04 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents. En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans faire ni identification ni enquête.

II. ASSASSINATS

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions.

Ainsi pour cette période du mois d'octobre 2023, l'ACAT-Burundi a pu documenter **11 cas d'assassinats**.

1. En date du 3 octobre 2023, dans les enceintes du cachot du Service National de Renseignement (SNR) dans la province de Cibitoke, Oscar Ndabigenge, ancien milicien du CNDD-FDD de la colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke a été violemment battu par les agents du SNR agissant sous les ordres de leur chef Nabil Sindayigaya. La victime longtemps détenue dans ce cachot depuis août 2023 était accusée d'assassinat d'un des responsables communaux de la jeunesse Imbonerakure Isidore Niyongabo et d'être en complicité avec les groupes armés rwandais et du trafic de l'or. Ce crime n'a pas fait objet d'aucune poursuite judiciaire.
2. En date du 7 octobre 2023, un vieil homme du nom de Zacharie Mbayahaga, âgé de 75 ans a été assassiné par des habitants de la colline de Ruvumu de la commune de Bukirasazi, en province de Gitega. En effet, Selon les témoins, un jeune garçon venait de mourir sur cette colline et la population a accusé Zacharie Mbayahaga de l'avoir ensorcelé. Il a été alors violemment battu à son domicile par les habitants de cette colline avant d'être transporté sur la rivière Namiko pour le brûler.
3. En date du 11 octobre 2023, une personne non identifiée a été assassinée sur la colline Biniganyi, commune Nyanza-Lac, province Makamba par trois membres Imbonerakure dont Alexis Bayubahe, secrétaire des imbenerakure dans la zone de Kazirabageni, Rémy Harerimana, chef collinaire de Biniganyi. La victime a été surprise entrain de voler dans un champ de manioc, elle a été violemment battue avant d'être laissée mourante dans le champ, elle a succombé à ses blessures après. Les auteurs du meurtre ont été arrêtés mais ils ont été remis vite en liberté.
4. En date du 13 octobre 2023, le corps sans vie de Nihimbazwe Emilienne âgée de 19 ans, native de la colline Buhoro a été découvert en zone, commune et province Bubanza. Elle avait quitté son domicile jeudi 17h le 12 octobre sans indiquer sa destination. Des sources sur place indiquent qu'elle a été abusée sexuellement avant d'être étranglée avec le pagne

qu'elle portait. Les mêmes sources informent qu'elle se serait rendue chez son ami garçon qu'elle voulait épouser. Notons que sept personnes ont été arrêtées dont le garçon ami de la victime et sont détenus au cachot de Bubanza.

5. Dans la soirée du 15 octobre 2023, un habitant nommé Protais de la colline Sakinyonga commune Matana, province Bururi a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées. Quatre personnes ont été arrêtées, toutes sont membres des familles qui avaient des litiges avec le défunt. Les habitants de la localité demandent des enquêtes indépendantes.
6. En date du 18 octobre 2023, deux corps sans vie de deux hommes pendus sur un arbre ont été découverts par des cultivateurs sur la colline et zone de Buzirasazi en commune de Murwi de la province de Cibitoke, ils ont alerté les militaires de la localité. L'une des victimes s'appelle Charles Nteziyuruva du parti CNDD-FDD de la colline de Ngara, commune et province de Bubanza. Les témoins indiquent qu'il y avait des traces de machettes sur les corps. Les deux corps ont été enterrés immédiatement sur ordre de l'administrateur communal sans effectuer des enquêtes.
7. En date du 18 octobre 2023, un corps sans vie de Ntirampeba Alfred, un enfant de treize ans a été découvert dans la rivière Kaniga qui sépare la colline Bugera et Gatsinga dans la commune Ndava province Mwaro. Les sources indiquent qu'il a été tué à l'aide d'un gourdin. Aucune enquête n'a été menée pour déterminer les circonstances de sa mort.
8. En date du 27 octobre 2023, un corps sans vie de Vianney Ntirampeba a été découvert au bord du lac Tanganyika à Kayinzwe, commune Minago, province Rumonge. Aucune enquête n'a été menée pour connaître les circonstances de cette mort.
9. En date du 29 octobre 2023, un corps sans vie d'un homme a été découvert à Magarama au chef-lieu de la province de Gitega. Ce corps gisait au bord de la route Bujumbura -Gitega. Les témoins sur place disent qu'il n'avait pas du sang ni sur son corps ni à côté de lui. La victime n'a pas été identifiée car il n'y avait pas de document sur elle. La police de la protection civile l'a amené à la morgue.
10. En date du 30 octobre 2023, un cadavre d'un homme décapité non identifié a été découvert dans la province de Bubanza, commune Gihanga, zone burunga, village 5 dans un rizière. La personne avait été dépouillée de ses documents et de ses chaussures pour qu'elle ne soit pas identifiée.

Le cadavre a été amené dans la morgue par l'administrateur de la commune Gihanga Léopold Ndayisaba. Aucune enquête n'avait pas encore été commencée pour connaître les circonstances de la mort et l'identification de la victime.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 11 octobre 2023, Epitas Niyoyerekana, un habitant de la colline Nyagahwabare de la commune Rusaka province Mwaro a été arrêté et embarqué dans un véhicule vers une destination inconnue. En effet, la victime s'est opposée à une exploitation de carrières dans sa propriété par l'Agence Routière du Burundi (ARB) lorsqu'il a vu les véhicules de cette société s'introduire dans sa propriété alors qu'il n'existe pas de convention d'exploitation du terrain connu. Le jour de l'ouverture des travaux, il s'est opposé aux activités. Après le passage du ministre des infrastructures Capitaine Dieudonné DUKUNDANE sur ce lieu, Epitace Niyoyerekana a été embarqué dans un véhicule vers dans un endroit inconnu.
2. En date du 17 octobre 2023, au marché de Ruziba, quartier Nyabugete, commune Muha de la Mairie de Bujumbura, Christophe Ndayishimiye membre du CNL, pêcheur vivant à Ruziba a été embarqué en direction de la Mairie de Bujumbura dans une camionnette aux vitres teintées sans plaque d'immatriculation. Sa famille n'a pas eu d'informations sur les motifs et le lieu d'incarcération de Christophe.
3. En date du 24 octobre 2023, un chauffeur de transport en commun du nom de Sahinguvu Hassan a été enlevé dans le parking de Kinindo vers 15h dans la commune Muha de la Mairie de Bujumbura. Les témoins disent qu'il a été embarqué dans un pick up dont l'immatriculation n'a pas été identifiée et que l'auteur de cet enlèvement serait l'ancien commissaire de la police à Rumonge Melchior Hakizimana.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'octobre 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi, pour cette période au moins **45 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été documentés.

1. En date du 1 octobre 2023, Floribert Bitangimana a été arrêté vers 19h non loin du camp de Muzinda et embarqué dans un véhicule du Service National de Renseignement de Bubanza. Floribert Bitangimana a été libéré le 3 octobre 2023 sans être informé du motif de sa détention. Notons que sa famille n'était pas informée du lieu de sa détention.
2. L'ACAT-Burundi a appris avec regret que 322 hommes et 38 femmes avec des enfants de moins de trois ans étaient détenus illégalement dans les cachots du commissariat municipal de police en Mairie de Bujumbura ex. Bureau Spécial des Recherches. Ils sont détenus dans des conditions inhumaines, dans un cachot ayant une capacité d'accueil de 46 personnes avec un seul robinet et une seule toilette, les délais légaux pour la garde à vue ont été dépassés pour la plupart de ces détenus. Cette situation a été confirmée par la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) sur son compte twitter du 12 octobre 2023 après une descente effectuée sur le lieu avec le Procureur général de la république, les Procureurs des parquets de Ntakangwa, de Mukaza et de Muha en Mairie de Bujumbura. Ceux-ci ont demandé en vain la libération de ces personnes détenues arbitrairement et dans des conditions inhumaines toutefois le commissaire municipal en Mairie de Bujumbura, Lieutenant-colonel de police Jacques Nijimbere s'est opposé à toute libération.
3. En date du 13 Octobre 2023, dans la zone Gitaza, commune Muhuta province Rumonge, quarante personnes dont la plupart effectuent des travaux ménagers qui se rendaient au travail ont été arrêtés pour être identifiés. Cette arrestation a été orchestrée par le commissaire communal Lazare Irankunda en collaboration avec le chef de zone Daniel Ndishimye. Selon les sources sur place, les personnes arrêtés sont contraintes de payer une somme de cent mille francs pour être relaxés.
4. En date du 13 octobre 2023, dans la province de Kayanza, commune Kayanza, quartier Mukoro I, Vincent Ntakarutimana, homme marié et Médiatrice Uwineza veuve ont été arrêtés par la police affectée au marché de Kayanza. Ils ont été accusés d'adultère après des dénonciations que son mari se trouve chez sa concubine auprès du chef de quartier Alexandre Timbiri par l'épouse de Vincent Ntakarutimana qui s'appelle Immaculée Ndagijimana. Les amants ont été amenés au cachot du commissariat de police à Kayanza, ce qui constitue une détention arbitraire car l'adultère étant une infraction sur plainte punissable d'amende.
5. En date du 17 octobre 2023, Kefa Nibizi, président du parti CODEBU (Conseil pour la Démocratie et le Développement Economique au Burundi) a été arrêté et accusé d'atteinte à la Sureté Intérieure de l'Etat. Il a été conduit à la prison centrale de Mpimba après interrogatoire par le Procureur général de la république. Kefa était poursuivi pour des propos

diffusés sur twitter du parti CODEBU le 13 octobre 2023 où il a critiqué le leadership défaillant du parti CNDD- FDD. En date du 21 octobre 2023, Kefa a été libéré dans l'après-midi.

6. En date du 20 octobre 2023, un militant du parti CNL Nsinzumunsi Jonathan a été arrêté arbitrairement par Ernest Niyonizigiye, chef des imbonerakure dans la zone Giharo. En effet, la victime et son ami Elysée Niyongabo accompagnés par leurs épouses se sont rendus au cabaret d'Ernest pour prendre un verre. Pendant qu'ils prenaient la bière, une bouteille vide est tombée et s'est cassée. Jonathan et son ami Elysée ont voulu payer ou remplacer la bouteille mais Ernest a refusé catégoriquement c'est ainsi qu'il a pris Jonathan Nsinzumunsi et l'a conduit au cachot du commissariat communal de la polie a Giharo tandis que Elysée a pu échapper à cette arrestation.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de septembre 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **4 d'atteintes à l'intégrité physique** ont été recensés durant ce mois d'octobre 2023.

✓ TORTURE

1. Dans la nuit de lundi 9 octobre 2023, sur la colline de Biringanyi de la commune de Nyanza-lac, en province de Makamba, des imbonerakure ont violemment battu un malade mental non identifié qui se trouvait dans un champ de manioc. La victime a été transportée dans un état critique au centre de santé de Kazirabageni où il a succombé à ses blessures. Selon des sources sur place, le chef de la colline Biringanyi, Rémy Harerimana, et trois Imbonerakure dont un certain Alexis Bayubahe ont été arrêtés le lendemain et libérés le 11 octobre 2023.
2. En date du 14 octobre 2023, Michel Rwakananga, rwandais résidant au moment des faits sur la colline Rwibikira, commune Busoni, province Kirundo a été battu et blessé sur la tête par les imbonerakure dont Déo Sikubwayo, Claver Nzirubusa, Canesius Misago de la colline Rwibikira. La victime a été accusée d'espionnage après avoir rendu visite à son épouse

burundaise et leurs quatre enfants. L'épouse avait été interdite de se rendre au Rwanda pour visiter son mari par les imbonerakure.

3. En date du 25 octobre 2023, sur la colline de Gitasi de la commune Mwumba, en province de Ngozi, Rodrigue Nkundimana et le surnommé Gisizwi ont été violemment passés à tabac par des policiers qui montent la garde des bâtiments de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) situé sur la colline de Gitasi. Les deux victimes ont été surpris par ces policiers dans un champ appartenant à cette institution, entrain de rassembler des herbes sèches pour leurs vaches. Les mêmes sources indiquent que les policiers leur ont demandé un paiement de cent cinquante franc burundais (150.000Fbu) pour être libérés.

VI. CONCLUSION.

Le mois d'octobre 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés,
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.